

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

4e trimestre 2007

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 4e trimestre 2007, le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 0,3 %. Les dépenses de consommation des ménages ralentissent : + 0,4 % après + 0,8 % au 3e trimestre 2007. Les exportations fléchissent nettement (- 0,6 % après + 1,3 % au 3e trimestre) mais moins que les importations (- 1,4 % après + 1,0 % au trimestre précédent).

Au 3e trimestre 2007, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) baisse de 0,2 point par rapport au 2e trimestre et s'établit à 7,9 % de la population active en France métropolitaine. Au cours du 3e trimestre 2007, l'emploi salarié du secteur concurrentiel (1) progresse de 0,4 % comme au 2e trimestre.

SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 4e TRIMESTRE

Au 31 décembre 2007, la Haute-Normandie compte 61 800 demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite. En valeurs corrigées des variations saisonnières, ce nombre diminue de 2,2 % par rapport au 30 septembre 2007. Sur l'année 2007, le nombre de demandeurs d'emploi recule de 12,3 % en Haute-Normandie.

Au 3e trimestre 2007 (2), l'emploi salarié haut-normand du secteur privé non agricole augmente de 0,3 %. Les secteurs de la construction et des services continuent leur progression tandis que le commerce et l'industrie se redressent. Sur un an, l'emploi régional augmente de 1,2 %. Cette évolution bénéficie surtout à la Seine-Maritime, l'Eure subissant encore des pertes d'emploi importantes dans l'industrie. Les effectifs s'accroissent rapidement dans la construction et les services, avec des hausses respectives de 4,4 % et de 2,9 %. L'emploi progresse moins vite dans le commerce (+ 0,3 %), tandis qu'il diminue de 1,5 % dans l'industrie.

Au 4e trimestre 2007, les créations d'entreprises progressent de 2,2 % en Haute-Normandie tandis qu'elles se stabilisent au plan national (+ 0,4 %). Sur l'année 2007, elles sont en forte hausse (+ 16 %) et leur croissance est plus élevée qu'en France (+ 13%). Les exportations s'établissent à 6 411 millions d'euros et les importations à 8 448 millions d'euros. Par rapport au 4e trimestre de l'année précédente, les ventes à l'étranger progressent de 5,7 % et les achats de 7,2 %. A l'exportation, les produits de la construction automobile sont en très forte croissance ce trimestre (+ 49,2 %) tandis que les ventes de produits pétroliers raffinés reculent de 10,8 %. A l'importation, l'augmentation la plus importante concerne les achats de produits de la chimie organique (+ 15 %). Parmi les produits de l'énergie, les achats d'hydrocarbures naturels augmentent de 7,1 % et ceux des produits pétroliers raffinés se rétractent de 13,4 %. Le nombre de logements mis en chantier dans la région progresse de 8 % sur l'année (3) contre 1 % au plan national. Sur l'année 2007, les surfaces de locaux non résidentiels mis en chantier dans la région progressent également plus fortement (+ 44 %) qu'au plan national (+ 6,3 %). Avec 646 700 nuitées vendues, la fréquentation hôtelière augmente de 5,8 % par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente. La fréquentation de la clientèle étrangère progresse de 10,4 % et celle de la clientèle française de 4,8 %. L'activité industrielle marque le pas au 4e trimestre mais enregistre une progression sur un an, en raison du dynamisme des 2e et 3e trimestres. Dans les services marchands, l'activité s'est légèrement contractée au cours du dernier trimestre, mais reste toujours en progrès sur un an. Les prévisions des chefs d'entreprises sont favorables pour les prochains mois, tant dans l'industrie que dans les services marchands.

(1) Champ : ensemble de l'économie hors agriculture et emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale).

(2) Dernier chiffre connu.

(3) Les chiffres du 4e trimestre des logements et des locaux doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, suite à la réforme des permis de construire entrée en vigueur le 1er octobre 2007, plusieurs centres instructeurs ne sont pas en mesure de transmettre les informations relatives aux dossiers déposés après cette date.



PÔLES
GESTION PUBLIQUE
ET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : ralentissement de l'activité au 4e trimestre

Au 4e trimestre 2007, l'activité industrielle haut-normande marque le pas par rapport au trimestre précédent, en raison des grèves de la mi-novembre et d'opérations de maintenance lourdes qui ont accentué les arrêts programmés en fin d'année. Néanmoins, sur un an, l'ensemble des secteurs affiche des progrès. Les carnets de commandes restent confortables bien que moins étoffés que les trimestres précédents. Ils nécessitent un haut niveau d'utilisation des capacités de production, qui reste supérieur à celui de l'année précédente. La stabilité de l'emploi industriel prévaut et permet de confirmer l'amélioration signalée depuis un an. Au-delà du rebond technique de janvier, les chefs d'entreprise tablent sur une évolution favorable des volumes d'activité pour les premiers mois de 2008.

L'activité des services marchands s'est légèrement contractée au cours du dernier trimestre, mais progresse sur l'année. Quelques revalorisations tarifaires ont été réalisées au cours du trimestre. Une amélioration du courant d'affaires est attendue pour les prochains mois □

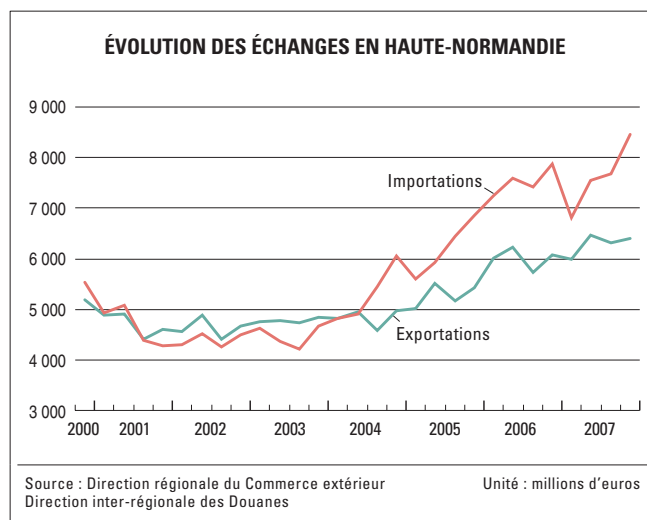
COMMERCE EXTÉRIEUR : la construction automobile soutient les exportations

Au 4e trimestre 2007, les exportations à partir de la Haute-Normandie progressent de 5,7 % par rapport au même trimestre de l'année précédente, et s'établissent à 6 411 millions d'euros. Les importations augmentent de 7,2 % et s'élèvent à 8 448 millions d'euros.

A l'exportation, les produits de la construction automobile sont en forte progression ce trimestre (+ 49,2 %) et représentent 10 % des produits exportés. Ils sont suivis des produits de la chimie organique dont les ventes augmentent de 8,5 %. A l'inverse, les ventes de produits pétroliers raffinés reculent de 10,8 %. Ils restent cependant en tête des exportations haut-normandes et représentent 15,5 % du total exporté. Les produits de la parachimie et de la pharmacie sont également en léger retrait, respectivement de 1,3 % et 1,2 %.

A l'importation, les achats de produits de la chimie organique sont en nette hausse (+ 15 %). Dans le contexte d'une nouvelle flambée des prix du brut, les achats d'hydrocarbures naturels augmentent de 7,1 %. Ils dominent toujours largement, représentant 36,6 % des importations. Les achats de produits pétroliers raffinés se rétractent de 13,4 % et constituent 12,8 % des produits importés. Les achats de produits pharmaceutiques diminuent de 8,9 %.

En 2007, les exportations s'élèvent à 25 177 millions d'euros et les importations à 30 490 millions d'euros, soit respectivement

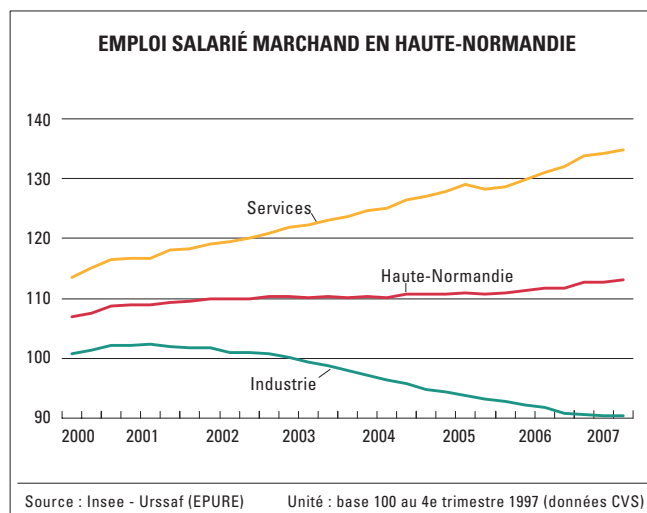


6,4 % et 6,8 % des montants nationaux correspondants. Les exportations progressent de 4,7 % par rapport à 2006 et les importations de 1,1 %. Hors produits énergétiques, les échanges commerciaux s'établissent respectivement à 21 045 millions d'euros à l'exportation et 15 459 millions d'euros à l'importation □

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim) : une timide reprise

Au 3e trimestre 2007, l'emploi salarié augmente de 0,3 % par rapport au trimestre précédent. Les créations d'emploi se poursuivent dans la construction (+ 1,1 %) et les services (+ 0,5 %) ; elles reprennent dans le commerce (+ 0,4 %) et dans l'industrie (+ 0,1 %). L'emploi progresse un peu plus en Seine-Maritime (+ 0,4 %) que dans l'Eure (+ 0,3 %). Dans ce dernier département, la construction et le commerce progressent davantage qu'en Seine-Maritime, mais les services proposent peu de nouveaux emplois et l'industrie enregistre des pertes d'effectifs.

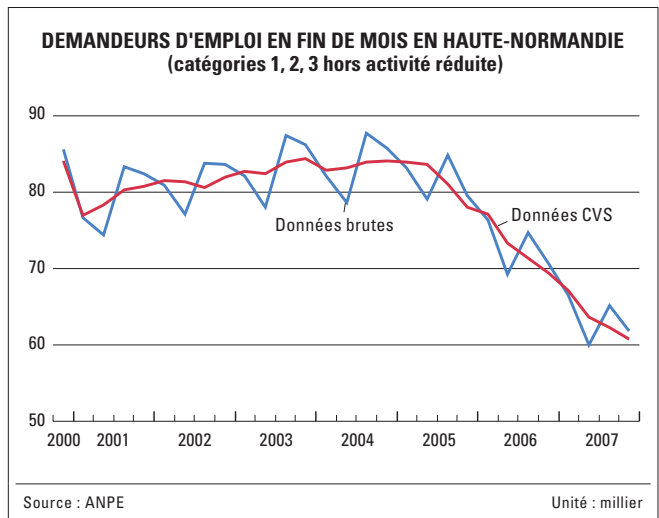
Entre le 30 septembre 2006 et le 30 septembre 2007, l'emploi salarié progresse de 1,2 % en Haute-Normandie. Les gains d'emplois proviennent essentiellement des services (+ 2,9 %). Le secteur de la construction est le plus dynamique avec des effectifs en progression de 4,4 %. Dans le commerce, l'évolution est plus faible (+ 0,3 %) et l'industrie continue à perdre des emplois (- 1,5 %). Les créations d'emplois profitent surtout à la Seine-Maritime (+ 1,3 %). Dans l'Eure, la progression est moins vive (+ 0,9 %) en raison des pertes d'emplois encore importantes dans l'industrie (- 2,2 %) □



DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (catégories 1, 2, 3 hors activité réduite) : la baisse se poursuit

Au 31 décembre 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite s'élève à 61 800 personnes (données brutes) en Haute-Normandie. En valeurs corrigées des variations saisonnières, ce nombre diminue de 2,2 % par rapport au 30 septembre 2007, poursuivant la même tendance que les trimestres précédents. La Seine-Maritime bénéficie davantage de cette évolution que l'Eure. Par ailleurs, la baisse est plus accentuée parmi les inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an. En France métropolitaine la tendance à la baisse se maintient également, le nombre de demandeurs d'emploi diminuant de 3,1 % ce trimestre.

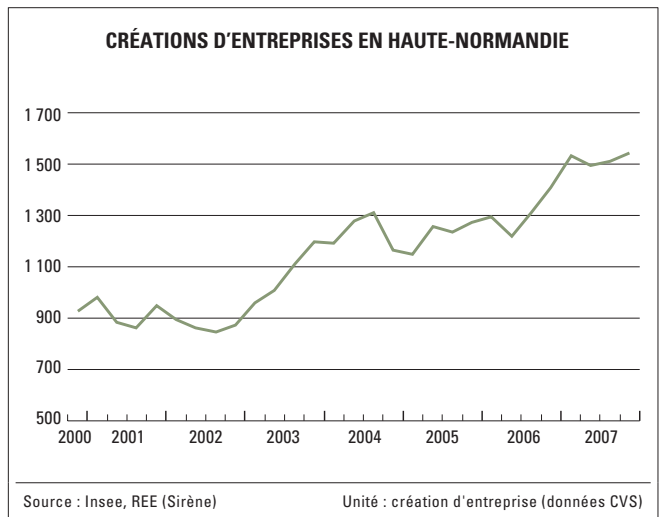
En 2007, le nombre de demandeurs d'emploi recule de 12,3 % en Haute-Normandie et de 10,9 % en France métropolitaine. Toutes les catégories bénéficient de ce fléchissement et plus particulièrement les inscrits depuis plus d'un an



CRÉATIONS D'ENTREPRISES : en hausse

Au 4e trimestre 2007, 1 506 entreprises ont été créées en Haute-Normandie. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de créations progresse de 2,2 % par rapport au trimestre précédent. Parmi les secteurs totalisant le plus grand nombre de créations, le commerce (+ 18 %) et les services aux entreprises (+ 10 %) enregistrent les plus fortes hausses tandis que les services aux particuliers (- 9 %) et la construction (- 16 %) sont en fort recul. Au plan national, le nombre de créations d'entreprises est stable par rapport au 3e trimestre (+ 0,4 % en données corrigées des variations saisonnières).

Sur l'année 2007, les créations d'entreprises sont en hausse de 16,3 % en Haute-Normandie. Cette tendance est généralisée aux principaux secteurs et elle est plus marquée qu'au plan national (+ 12,5 %) □



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : en baisse après deux trimestres consécutifs d'augmentation

Au 2e trimestre 2007, 208 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises diminue de 3,7 % par rapport au trimestre précédent. Au 1er trimestre 2007, ce nombre augmentait de 3,3 %. Au plan national, la baisse au 2e trimestre est moins marquée que dans la région (- 1 %).

Sur un an, les défaillances d'entreprises augmentent de 1,5 % en Haute-Normandie. La construction et les services aux entreprises sont particulièrement touchés tandis que les transports et l'industrie bénéficient d'une amélioration. Au plan national, les défaillances s'accroissent de 1,4 % □

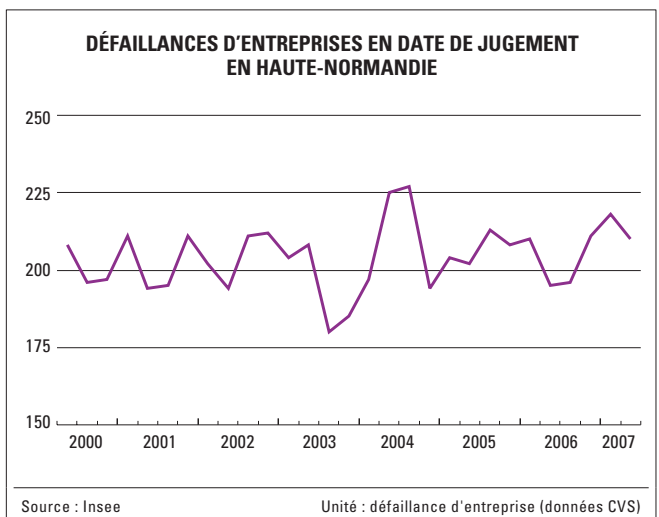


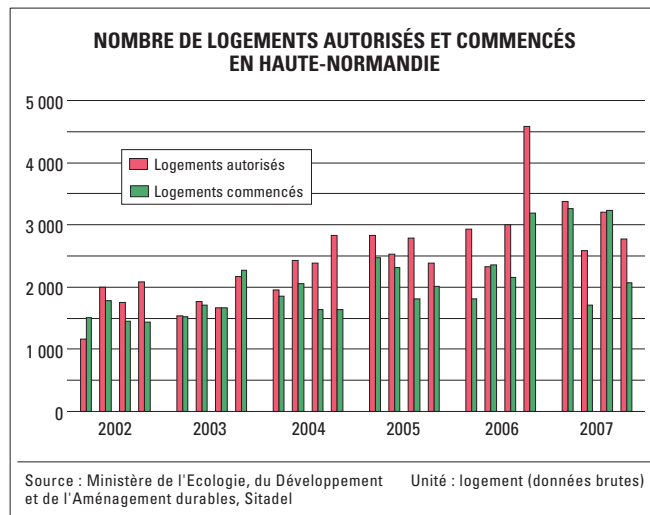
TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : une activité bien orientée en 2007

Au 4^e trimestre 2007, 2 000 logements (*) ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année, le nombre de logements commencés progresse de 8 %. La hausse de l'activité concerne les logements individuels (+ 19 %) tandis que la construction de logements collectifs baisse de 9 %. En France métropolitaine, la progression annuelle est de 1 %.

Durant le 4^e trimestre 2007, les autorisations de construction de logements (*) diminuent en Haute-Normandie. Au cours de l'année 2007, la région enregistre un recul de 7 %, tandis qu'au plan national, la baisse atteint 5 % □

(*) Les chiffres du 4^e trimestre des logements doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, suite à la réforme des permis de construire entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, plusieurs centres instructeurs ne sont pas en mesure de transmettre les informations relatives aux dossiers déposés après cette date.

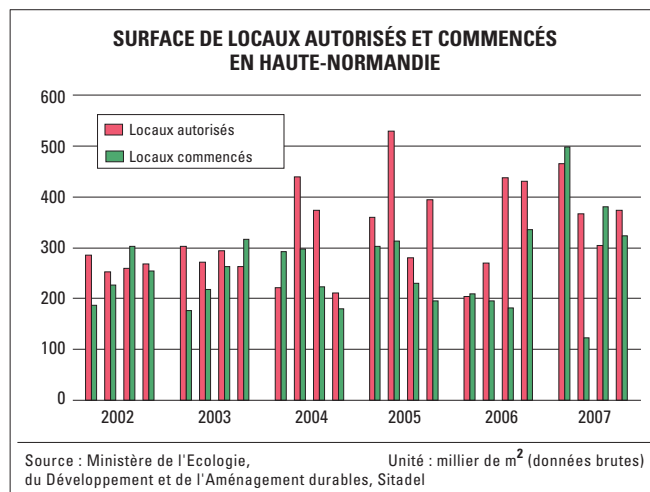


LOCAUX MIS EN CHANTIER : nette progression sur l'année

Durant le 4^e trimestre 2007, les surfaces de locaux non résidentiels mises en chantier (*) s'élèvent à 323 400 m² en Haute-Normandie. Sur l'année 2007, la progression atteint 44 % dans la région contre seulement 6 % au plan national.

Les autorisations de construire des locaux non résidentiels (*) progressent de 23 % en Haute-Normandie au 4^e trimestre 2007. Sur l'année, elles augmentent de 12 %, tandis qu'au plan national, elles marquent un léger repli de 1 % □

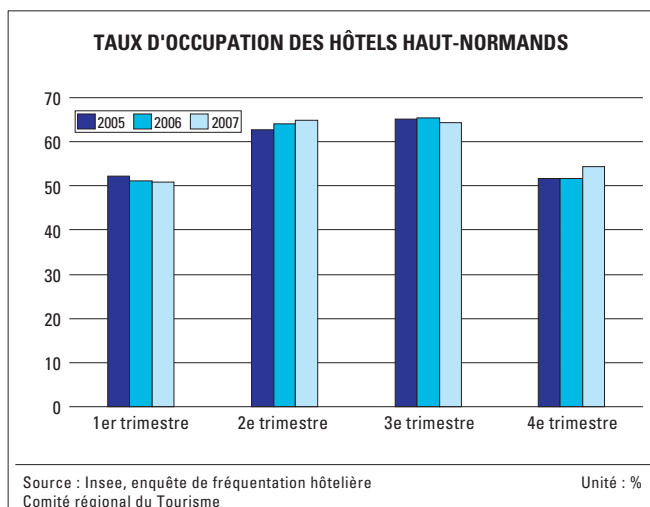
(*) Les chiffres du 4^e trimestre des locaux doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, suite à la réforme des permis de construire entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, plusieurs centres instructeurs ne sont pas en mesure de transmettre les informations relatives aux dossiers déposés après cette date.



FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : en hausse

Au 4^e trimestre 2007, les hôtels haut-normands ont vendu 646 700 nuitées, soit 5,8 % de plus qu'au même trimestre de l'année précédente. La fréquentation de la clientèle étrangère progresse de 10,4 % et celle de la clientèle française de 4,8 %. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 54,4 % ce trimestre, en augmentation de 2,8 points par rapport au même trimestre de l'année précédente. En France, le taux d'occupation est de 58,5 % et progresse de 1,8 point.

En 2007, les nuitées vendues en Haute-Normandie reculent de 0,9 %. Cette baisse de fréquentation concerne davantage la clientèle étrangère (- 1,7 %), que la clientèle française (- 0,6 %). Les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles restent stables (- 0,1 %). Au plan national, l'activité hôtelière est bien orientée et les nuitées vendues augmentent de 4 % en un an □



SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données ne sont pas corrigées des variations saisonnières.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2005 de 141 entreprises dans l'industrie et de 71 entreprises dans les services marchands.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la Direction Générale des Douanes et Droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature Économique de Synthèse.

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire. Les données du commerce extérieur font l'objet de mises à jour régulières.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND

L'évolution de l'emploi est basée sur des données provisoires issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs aux URSSAF et transmis trimestriellement à l'INSEE. Le système d'information EPURE (Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi) de l'INSEE permet de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié.

Les données concernent l'emploi salarié dans le secteur marchand, avec quelques restrictions. Sont ainsi exclus les secteurs relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'administration, les postes et télécommunications, la Banque de France, les transports ferroviaires, la vente à domicile, et l'administration d'immeubles. Le personnel intérimaire, les effectifs de l'Éducation Nationale, les stagiaires AFPA et les caisses de congés payés (CCP) sont également exclus.

Le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 63,7 % de l'emploi salarié de la Haute-Normandie et 59 % de l'emploi total haut-normand. Il couvre le secteur de l'industrie à hauteur de 94 %, le BTP à 98 %, le commerce à 96 % et les services à 42 %.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (catégories 1, 2, 3 hors activité réduite)

Les demandes d'emploi en fin de trimestre présentées ici comptabilisent les demandes d'emploi de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite. Ces statistiques sont d'origine administrative et sont fournies par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). En particulier, la mesure du nombre de demandeurs d'emploi dépend de la législation sociale, mais aussi du comportement des chômeurs et de la gestion du chômage.

Les chiffres publiés par l'ANPE concernent les demandes d'emploi enregistrées le dernier jour de chaque mois (demandes d'emploi en fin de mois). Seules les demandes en fin de trimestre (DEFM des mois de mars, juin, septembre et décembre) sont retenues ici.

Les données présentées ici sont brutes et les évolutions sont corrigées des variations saisonnières.

CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirene), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

La définition des créations d'entreprises s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, le phénomène de la reprise d'entreprise est dissocié de celui de la création. Le champ sur lequel portent les créations d'entreprises correspond à l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le Bodacc, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. A compter du 1er trimestre 2007, le champ des défaillances a été élargi aux activités financières (inclus dans le secteur des services) ainsi qu'au secteur de l'éducation, santé et action sociale. Le champ retenu englobe donc l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, à l'administration et aux activités associatives (NAF 01 à 05, 75, 91 et 99).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. Les cessations - correspondant à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise - sont majoritairement consécutives à une mort « naturelle » de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système Sitadel (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans Sitadel qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du Ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données ne sont disponibles que depuis janvier 2005.